



CP 106.02 : Vous travaillez comme ouvrier dans une entreprise du béton ! Votre salaire va augmenter !

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation?

Votre salaire augmentera le 1^{er} juin.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 2%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté !

Salaires barémiques

38 heures/semaine		
	100%	Plan de formation: 90% 6 premières mois
Manœuvres	15,2734	13,7461
Spécialisés 2 ^{ième} catégorie	15,3816	13,8434
Spécialisés 1 ^{ière} catégorie	15,5753	14,0178
Hommes de métier 2 ^{ème} catégorie	15,9271	
Hommes de métier 1 ^{ière} catégorie	16,4293	
Nettoyeur(euse)	13,6062	
Etudiants	10,6914	

Indemnités

<i>Travail en équipes</i>	
Equipe du matin	0,8085
Equipe de l'après-midi	0,08085
Equipe de nuit	2,4251
Autres indemnités	
Travail à la pièce, à la prime ou au rendement	Au moins + 12,5 %
Indemnité de logement et de nourriture	34,4610 par jour

Sécurité d'existence à la charge de l'employeur

Sécurité d'existence en cas de manque de travail résultant de causes économiques	10,40 par jour
Sécurité d'existence en cas de manque de travail résultant d'autres causes que des causes économiques	10,40 + 7,92 par jour

S'affilier ?

